

Apave Belgium		PROPRIETAIRE Prénom / NOM: INSTALLATION EXAMINÉE N° + Adresse: Rue de Panorama 127 CP + Ville: 7181 Stenay	MISSION: DONNEUR D'ORDRE Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Société: Solar 4 you Prénom / NOM: N° + Adresse: CP + Ville: Tél / GSM: N° de TVA: 821 422 724
Accréditation BELAC N° 305-INSPI		RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE L'INSTALLATION Prénom / NOM: Solar 4 you N° de carte d'identité: N° de TVA: 821 422 724	
TYPE D'INSTALLATION <input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation <input type="checkbox"/> Appartement		<input type="checkbox"/> Caravanes, camping-cars	<input type="checkbox"/> Communs
OBJET DU CONTRÔLE: <input checked="" type="checkbox"/> Installation neuve <input type="checkbox"/> Mod ou ext importante		<input type="checkbox"/> Renforcement de compteur	<input type="checkbox"/> Installation existante
REFERENTIEL DU PROCES VERBAL La méthodologie Apave Belgium BEL.12.00 et le ou les articles: <input type="checkbox"/> 86 et 271 du RGIE (VC) <input type="checkbox"/> 278 ou 271 bis du RGIE (Dérogations permises)		<input checked="" type="checkbox"/> 86 et 270 du RGIE (ECAMU) <input type="checkbox"/> 276 ou 276bis du RGIE (Renf. ou vente)	
REMISE DU RAPPORT <input type="checkbox"/> Remis au propriétaire <input type="checkbox"/> Laissé au donneur d'ordre <input type="checkbox"/> E-mail: <input type="checkbox"/> A l'adresse du donneur d'ordre/propriétaire <input type="checkbox"/> Laissé sur place à la demande du donneur d'ordre à Monsieur / Madame			
DONNEES FOURNISSEUR D'ENERGIE Société: <input type="checkbox"/> EAN non communiqué Code EAN: 541 999010000170494 N° du compteur: 33609566 N° du compteur exclusif nuit: Index jour: 118016 Index nuit: 11349,2 Index exclusif nuit: Calibre / réglage thermique de protection branchement (A): Section câble branchement (mm²): x mm² - Type:			
DONNEES DE L'INSTALLATION <input checked="" type="checkbox"/> 2x230V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 3x400V + N <input checked="" type="checkbox"/> Présence d'une protection différentielle - Type: <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> AC <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> Absence de protection différentielle Calibre protection de tête: 40 A Section câble d'arrivée (mm²): 4 x 6 mm² - Type: <input checked="" type="checkbox"/> VVB <input type="checkbox"/> Absence de prise de terre Type de prise de terre principale: <input type="checkbox"/> Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Piquet(s) <input type="checkbox"/> Barre(s) Type de prise de terre complémentaire: <input type="checkbox"/> boucle <input type="checkbox"/> piquet(s) <input type="checkbox"/> barre(s) Différentiel général: <input type="checkbox"/> Etait scellé <input checked="" type="checkbox"/> A été scellé <input type="checkbox"/> N'a pas été scellé <input type="checkbox"/> Ne peut pas être scellé			
LES CONTRÔLES SUIVANTS ONT ETE EFFECTUÉS Le contrôle a été réalisé sur: <input type="checkbox"/> La totalité des installations électriques de la propriété <input checked="" type="checkbox"/> Les installations décrites en annexe 1 (Annexe de 1 page) <input checked="" type="checkbox"/> Installation(s) examinée(s): <i>Domestique inst. photovoltaïque</i>			
ADMINISTRATIFS <input type="checkbox"/> Schéma(s) unifilaire(s) <input checked="" type="checkbox"/> Schéma(s) de position(s) <input type="checkbox"/> Schéma(s) signé(s) par le responsable des travaux et le propriétaire <input type="checkbox"/> Schéma(s) signé(s) et cacheté(s) par Apave Belgium en annexe <input type="checkbox"/> Attestation de conformité d'appareil <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation et consignes de sécurité de l'instal. photovoltaïque <input type="checkbox"/> Présence du dernier PV de visite de contrôle <input type="checkbox"/> MID pour PV <input type="checkbox"/> Liste des modifications ou extensions peu importante <input type="checkbox"/> <i>Photovoltaïque</i>			
VISUELS: <input type="checkbox"/> Contacts directs <input checked="" type="checkbox"/> Contacts indirects <input checked="" type="checkbox"/> Exécution(s) générale(s) conforme(s) aux schémas <input type="checkbox"/> Récepteurs fixes <input type="checkbox"/> Protections / surintensités <input type="checkbox"/> Exécution des installations des panneaux chauffants <input checked="" type="checkbox"/> Exécution des installations photovoltaïques <input type="checkbox"/> Respect des dérogations autorisées par l'article 278 du RGIE <input checked="" type="checkbox"/> Sections des canalisations / protections <input type="checkbox"/> Influences externes particulières de types:			
ESSAIS: <input type="checkbox"/> Continuité des conducteurs de protection <input checked="" type="checkbox"/> Essai déclenchement des différentiels via bouton test et un défaut réel <input checked="" type="checkbox"/> Système automatique de sectionnement des installations photovoltaïque			
MESURES <input checked="" type="checkbox"/> Tension d'alimentation entre phase 230 Volts(s) <input checked="" type="checkbox"/> Résistance d'isolation général 295 Mohm(s) <input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre < 20 ohm(s)			
INFRACTIONS / REMARQUES (Pour la signification des articles voir l'annexe 2 (Annexe de 2 pages)) <input checked="" type="checkbox"/> L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE, DANS LES LIMITES D'INTERVENTION DÉCRITES LE CAS ÉCHÉANT AU § INSTALLATION(S) NON EXAMINÉE(S) EST CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES. <input type="checkbox"/> N'EST PAS CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES COMPTE TENU DES INFRACTIONS OU AVIS SUSPENSIFS MENTIONNÉS CI-DESSOUS			
(INF = Infraction - AS = Avis suspensif - REM = Remarque - SO = sans objet)		<input type="checkbox"/> Voir la suite des infractions et/ou remarques dans l'annexe 1	
<p><i>caméra vert 21159 8162 Index: 1284,17 onduleur SF 411 A 07F 0042 AE - 6F Index 1284 puissance totale des panneaux: 4070 Wc</i></p>			
<input type="checkbox"/> Ce rapport annule et remplace le rapport N°:		émis le :	
Conclusion(s), (*) la vérification de la levée des infractions est à réaliser par Apave dans un délai maximum de <input checked="" type="checkbox"/> L'installation électrique peut être mise sous tension et une visite de contrôle est à effectuer avant <input type="checkbox"/> L'installation électrique ne peut pas être mise sous tension		2020 mois après l'acte de vente	
L'agent visiteur Apave: <i>Stéphane Hayot</i> Date: 11/6/2012 Nom: <i>Colby</i> Signature		Le donneur d'ordre Nom: Signature	
Le fournisseur d'énergie ou son mandataire Nom: Signature		(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant une visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. (*) L'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle se doit d'informer dans un délai d'un an, le Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation. (*) Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent règlement sont constatées lors de l'examen de conformité ne peut être mise en usage.	
<p>* propriétaire de l'installation électrique a l'obligation : - conserver le procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique et de le tenir à jour si des modifications ou extensions peu importantes sont réalisées après un examen de conformité avant mise en visite de contrôle par nos services - évidemment le Service Public Fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité</p>			